



**COMPTE-RENDU DES DÉLIBERATIONS DU COLLÈGE  
12 SEPTEMBRE 2019**

Le 12 septembre 2019, le collège de l'Autorité de régulation des jeux en ligne ;

Vu la loi n°2010-476 du 12 mai 2010 relative à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne ;

Vu le décret n°2010-481 du 12 mai 2010 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Autorité de régulation des jeux en ligne, notamment son article 5 ;

A adopté la décision suivante :

- ▣ Décision n°2019-008 portant abrogation de l'agrément n°0016 - PH-2010-06-07 de la société Beturf dans la catégorie « paris hippiques »
- ▣ Décision n° 2019-P-009 du 12 septembre 2019 relative au décompte des vacations du médiateur des jeux en ligne